

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 JUIN 2017**

Le Conseil Municipal de TORCY s'est régulièrement réuni le mardi 06 juin 2017 à 18 h 30 à la Mairie de TORCY, sous la présidence de Monsieur Roland FUCHET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur FUCHET Roland
Madame MUNOZ Marie-Thérèse
Monsieur LANDRE Christian (jusqu'à la 3^{ème} question)
Madame LECOEUR Sylvie
Monsieur PIGEAU Philippe
Monsieur LEBEAU René
Madame DESVIGNES Josette
Madame REGNIAUD Françoise
Madame LATTARD Monique
Madame MARKOWSKI Dominique
Monsieur VA Jean
Monsieur LAMALLE Christian
Monsieur FRENICHE Rafaël
Monsieur TAIEB BOUHANI Ali
Monsieur DJEDDOU Rabah

POUVOIRS :

Monsieur LANDRE Christian à Monsieur LAMALLE Christian (à partir de la 4^{ème} question)
Madame BRANDOLESE Véronique à Madame LECOEUR Sylvie
Monsieur MICHELOT Bernard à Monsieur LEBEAU René
Madame SARANDAO Gilda à Monsieur PIGEAU Philippe
Madame CANTIER Nadège à Monsieur DJEDDOU Rabah

ABSENTS :

MM. MOURON Pierre – JOUANNE Dominique – Mmes DEMAIZIERE Anne-Noëlle –
BOUCHARD Colette

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame REGNIAUD Françoise

Monsieur le Maire ouvre la séance en évoquant le décès récent de Mme Marie-Claude JOUANNE, épouse de M. Dominique JOUANNE, conseiller municipal. Malade depuis plusieurs années, malgré son courage, Mme JOUANNE a beaucoup souffert. La municipalité a adressé un message de condoléances à la famille, laquelle a tenu à sa stricte intimité.

Puis, les comptes-rendus des séances du 13 mars, 27 mars et du 10 avril 2017 sont adoptés à l'unanimité.

Ensuite, Monsieur le Maire **REND COMPTE** des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations. Elles sont les suivantes :

- N° D/2017-056 : Bulletin annuel d'informations municipales 2017 – Choix des prestataires associés à sa réalisation et à sa distribution
 - pour la conception graphique et la mise en page : **Agence AMBIGRAM – M. Franck JUILLOT** – 66, rue Marceau – 71200 Le Creusot
Montant de l'offre de prix : **1.760,00 € H.T.** (TVA à 20%)
 - pour l'impression : **Imprimerie SEIC** – 9, Avenue Jean Monnet – 71200 Le Creusot
1.600 exemplaires – Finition 210 x 297 mm – Couverture : impression quadri couleur recto/verso, papier couché satin 200 g/m² – Intérieur : 28 pages quadri couleur, papier couché satin 135 g/m² – Reliure 2 points métal
Montant de l'offre de prix : **1.985,00 € H.T.** (TVA à 20% - option comprise : amélioration de la couverture vernis acrylique mat 2 faces)
 - pour la distribution : **La Poste** – Agence TVT Lille – 10, Place Salvador Allende – Immeuble Le Métroport – B.P. 70377 – 59669 Villeneuve d'Ascq Cedex 70
Montant de l'offre d'affranchissement particulier : **965,00 €** pour distribution par les facteurs avec le courrier
Montant du coût de facturation des enveloppes et étiquettes : **126,26 € H.T.** (TVA à 20%) – Fournisseur : **Calipage – Votre bureau** – 34, Avenue Édouard Herriot – B.P. 2035 – 71000 MACON
- N° D/2017-057 : Annonce et promotion des manifestations municipales et du CCAS – Conclusion d'une convention de partenariat avec la plateforme WEB d'informations « **CREUSOT-INFOS.COM** » (Bourgogne-infos.com – 71710 MARMAGNE)
 - Montant de l'abonnement annuel – formule 36 annonces l'an : **5 000,00 € H.T.**
- N° D/2017-058 : Annonce et promotion des manifestations municipales et du CCAS – Conclusion d'une convention de partenariat avec la plateforme WEB « **y'sétou** » (my COMPUTING/AMBIGRAM – 71200 LE CREUSOT)
 - Montant de l'abonnement annuel – formule Activités et Agenda : **500,00 € H.T.**
- N° D/2017-059 : Réimplantation du pôle restauration et amélioration énergétique de l'école primaire Champ Cordet – Modification de la tranche conditionnelle I de travaux – Avenants N° I
 - **Lot N°1 – Terrassement – VRD – Espaces Verts**
COLAS RHONE ALPES AUVERGNE – Rue du Bois Clair – 71300 MONTCEAU-LES-MINES
Montant initial du marché : 3.501,50 € H.T.
Montant de l'avenant N° I : 8.360,00 € H.T.
Nouveau montant du marché : 11.861,50 € H.T.
 - **Lot N°2 – Rénovation – Maçonnerie**
SAS LASSOT BATIMENT – Les Communaux – 03130 SAINT LEGER SUR VOUZANCE
Montant initial du marché : 63.578,95 € H.T.
Montant de l'avenant N° I : - 17.334,50 € H.T.
Nouveau montant du marché : 46.244,45 € H.T.

- **Lot N°3 – Charpente métallique**
SAS LUCENET – Les Gravières – BP 14 – 71320 TOULON SUR ARROUX
Montant initial du marché : 25.768,00 € H.T.
Montant de l'avenant N°1 : 7.514,00 € H.T.
Nouveau montant du marché : 33.282,00 € H.T.
- **Lot N°4 – Charpente bois et murs à ossatures bois**
SARL Pascal GRESSARD – ZA Prés Saint Germain – 71250 CLUNY
Montant initial du marché : 86.521,81 € H.T.
Montant de l'avenant N°1 : - 42.546,41 € H.T.
Nouveau montant du marché : 43.975,40 € H.T.
- **Lot N°5 – Étanchéité**
SARL SECOBAT – 7, Rue Champeau – 21850 SAINT APOLLINAIRE
Montant initial du marché : 131.582,21 € H.T.
Montant de l'avenant N°1 : 8.137,83 € H.T.
Nouveau montant du marché : 139.720,04 € H.T.
- **Lot N°6 – Menuiseries extérieures aluminium**
ENTREPRISE ROLLET – Rue Pasquis – 03100 MONTLUCON
Montant initial du marché : 131.054,99 € H.T.
Montant de l'avenant N°1 : - 5.831,47 € H.T.
Nouveau montant du marché : 125.223,52 € H.T.
- **Lot N°7 – Menuiseries intérieures bois**
ENTREPRISE SARRAZIN – 10, Rue de la Centaine – 71380 SAINT MARCEL
Montant initial du marché : 53.152,26 € H.T.
Montant de l'avenant N°1 : 22.092,75 € H.T.
Nouveau montant du marché : 75.245,01 € H.T.
- **Lot N°8 – Plâtrerie – Peinture**
Entreprise SMPP – ZI Henri-Paul – 71210 MONTCHANIN
Montant initial du marché : 47.108,50 € H.T.
Montant de l'avenant N°1 : 779,30 € H.T.
Nouveau montant du marché : 47.887,80 € H.T.
- **Lot N°9 – Isolation par l'extérieur – Revêtement de façades**
ENTREPRISE SAMAG – 10, Route de Lyon – 71100 SAINT REMY
Montant initial du marché : 63.688,48 € H.T.
Montant de l'avenant N°1 : - 17.811,16 € H.T.
Nouveau montant du marché : 45.877,32 € H.T.
- **Lot N°10 – Carrelages – Faiences**
ENTREPRISE AM ALVES – 12 Bis, Rue Pasteur – 71670 LE BREUIL
Montant initial du marché : 5.438,75 € H.T.
Montant de l'avenant N°1 : 583,00 € H.T.
Nouveau montant du marché : 6.021,75 € H.T.
- **Lot N°11 – Revêtements de sols souples**
ENTREPRISE MARTIN LUCAS – 13, Rue Champeau – 21850 SAINT APOLLINAIRE
Montant initial du marché : 49.515,90 € H.T.
Montant de l'avenant N°1 : 2.652,96 € H.T.
Nouveau montant du marché : 52.168,86 € H.T.
- **Lot N°14 – Plomberie – Sanitaire**
ENTREPRISE MOREAU – 26, Rue Saint Martin des Champs – 71100 CHALON-SUR-SAONE
Montant initial du marché : 70.690,21 € H.T.
Montant de l'avenant N°1 : 2.393,07 € H.T.
Nouveau montant du marché : 73.083,28 € H.T.
- **Lot N°15 – Électricité**
ENTREPRISE LOREAU ELECTRICITE – 42, Rue de Decize – 71200 LE CREUSOT
Montant initial du marché : 52.500 € H.T.
Montant de l'avenant N°1 : - 2.078,00 € H.T.

Nouveau montant du marché : 54.421,00 € H.T

Au total, montant des moins-values : 33.087,75 € H.T.

Puis, après examen des rapports correspondants et débat, le Conseil Municipal :

AUTORISE, à l'unanimité, pour l'année scolaire 2016/2017 le règlement des montants des fournitures scolaires dus aux communes du secteur qui assurent la scolarisation de plusieurs enfants de Torcy : LES BIZOTS, LE BREUIL, MONTCENIS, MONTCHANIN et SAINT LAURENT D'ANDENAY, fixés par leurs soins, tels qu'ils sont inscrits ci-dessous :

| | | <u>Nombre d'enfants</u> | <u>Montant total sollicité</u> | |
|---------------------------|---|-------------------------|--------------------------------|------------|
| - LES BIZOTS | 330,00 € par élève | 2 | 660,00 € | |
| - LE BREUIL | 45,73 € par élève en classe maternelle | 1 | 45,73 € | } 182,92 € |
| | 45,73 € par élève en classe élémentaire | 3 | 137,19 € | |
| - MONTCENIS | 38,00 € par élève en classe maternelle | 1 | 38,00 € | } 273,00 € |
| | 47,00 € par élève en classe élémentaire | 5 | 235,00 € | |
| - MONTCHANIN | 58,00 € par élève en classe maternelle | 8 | 464,00 € | } 861,50 € |
| | 52,50 € par élève en classe élémentaire | 6 | 315,00 € | |
| | 82,50 € par élève en classe CLIS | 1 | 82,50 € | |
| - SAINT LAURENT D'ANDENAY | 45,73 € par élève | 1 | 45,73 € | |

RAPPELLE l'application du principe de réciprocité systématique avec les communes concernées : un enfant domicilié sur leur territoire scolarisé à Torcy se verra demander le même montant de fournitures scolaires, l'accord mutuel des maires étant préalablement requis,

AFFECTE les dépenses à engager et les produits à recevoir aux articles 6558 – Autres contributions obligatoires et 7474-I (Participation des) communes membres du GFP du budget principal.

DECIDE, à l'unanimité :

- d'accepter la conclusion d'un bail professionnel aux conditions générales présentées et figurant ci-dessus, avec **Mme Nathalie LETANG**, psychologue clinicienne, pour la mise à disposition de locaux au sein du cabinet médical, devenu propriété communale au terme du 1^{er} trimestre 2017 ; l'entrée en vigueur du bail est fixée à la date de la signature par les deux parties et sa prise d'effet effective calée au **1^{er} juillet 2017**,
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer en l'étude de Maître Vincent BIZOLLON, notaire à Montcenis (71710), chargée de le rédiger,
- d'imputer les produits qui vont résulter de cette location sur le budget annexe dédié aux activités du cabinet médical.

DECIDE, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable à la demande de Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P) présenté par RTE pour le projet de reconstruction partielle de la ligne 63.000 volts Epinac-Henri-Paul et **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à RTE.

SOLLICITE, à l'unanimité, la participation financière du Fonds de soutien de la Communauté Urbaine Creusot Montceau aux travaux d'accessibilité des bâtiments publics pour l'opération de rénovation de l'école primaire de Champ Cordet de Torcy, dans les conditions suivantes :

- Montant des travaux éligibles : 55.158,50 € H.T.
- Nature des travaux : terrassements/VRD (accessibilité extérieure) et installation d'élévateurs (accessibilité intérieure)
- Montant de l'aide possible (plafond pour la Ville de Torcy) : **8.175,00 €**

MANDATE Monsieur le Maire pour déposer le dossier de demande de subvention correspondant, constitué par les services, auprès de M. le Président de la Communauté Urbaine Creusot Montceau.

APPROUVE, à l'unanimité, le nouveau plan de financement prévisionnel relatif au projet de création d'une micro-crèche dans l'ancienne mairie-école située au Vieux Bourg de Torcy, ainsi qu'il figure en annexe à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à présenter un dossier de demande de subvention à hauteur de **100.000 €** auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté au titre du Contrat de Territoire, via la Communauté Urbaine Creusot Montceau,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de le compléter et de signer le cas échéant toute pièce en rapport.

DECIDE, à l'unanimité, de lancer la réhabilitation de l'ancienne épicerie du vieux bourg en logements locatifs publics,

ADOPTE son coût prévisionnel établi à **313 750 € H.T.** au stade de la préétude,

VALIDE le plan de financement qui en découle élaboré suivant les dispositifs d'intervention connus des partenaires,

SOLLICITE afin de faciliter sa réalisation l'aide financière de l'Etat, du Conseil Régional Bourgogne – Franche-Comté, du Conseil Départemental de Saône et Loire au titre de l'amélioration de l'habitat, et de tout autre partenaire pouvant intervenir, y compris les aides exceptionnelles,

MANDATE Monsieur le Maire pour déposer les demandes de subventions correspondantes,

AUTORISE Monsieur le Maire à compléter le cas échéant et signer tout document en rapport avec les demandes présentées.

SOLLICITE, à l'unanimité, l'attribution et le versement en 2017 de la subvention annuelle d'un montant de **9.000 €** provisionnée par la DRAC Bourgogne-Franche-Comté pour les actions menées dans le cadre du Contrat Local d'Éducation Artistique sur le territoire de la commune,

MANDATE Monsieur le Maire pour déposer la demande de subvention établie en rapport,

AUTORISE Monsieur le Maire à la compléter et à signer tout document y ayant trait,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats et conventions qui découlent de ce programme d'actions présenté entre autres au financement de la DRAC Bourgogne-Franche-Comté et de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

RETIENT, à l'unanimité, les montants des subventions proposés par le groupe de travail pour les clubs sportifs et les associations et organismes qui vont concourir à dynamiser la vie de la cité en 2017, tels qu'ils figurent ci-dessous :

Associations sportives :

| | |
|-------------------------------|------------|
| - ASJT Torcy : | 5.400,00 € |
| - UFCT Torcy : | 1.500,00 € |
| - Espace Nautique Creusotin : | 3.200,00 € |
| - CTMHandball : | 3.800,00 € |
| - Zone Lutte Torcy : | 5.000,00 € |
| - Shotokan Karaté Torcy : | 2.700,00 € |

• AU TITRE DES AIDES ET SERVICES :

Associations civiques :

| | |
|--|----------|
| - Amicale des locataires du Lac : | 200,00 € |
| - Association de Prévention Routière : | 100,00 € |
| - Solidarité Services : | 375,00 € |

Associations sociales et de solidarité :

- Foyer des Jeunes Travailleurs du Creusot : 1.500,00 €
- ADIL : 189,00 €
- Papillons Blancs (Blanzay) : 150,00 €
- Papillons Blancs (Le Creusot) : 400,00 €
- AMAVIP : 160,00 €
- Les Restos du Cœur : 150,00 €
- Secours Populaire Torcy : 150,00 €

Aide à l'emploi et à l'insertion :

- Régie de territoire : 3.450,00 €

• AU TITRE DU SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES :

- Torcymages : 1.850,00 €
- Collège des Épontôts – FSE : 300,00 €

• AU TITRE DES AFFAIRES SCOLAIRES :

Enseignement – Services communs :

- DDEN : 45,00 €
- Association des parents d'élèves
« Les p'tits cordéliens » : 500,00 €
- Association des parents d'élèves
de Champ Bâtard : 0,00 €
- ANACEJ : 453,60 €

Crédits scolaires :

- Groupe Scolaire Champ Cordet : 6.109,00 €
- Groupe Scolaire Champ Bâtard : 7.175,00 €

- Actions éducatives : 7.661,00 €

• AUTRES DEMANDES :

- Résonance romane : 25,00 €
- Conseils citoyens : 500,00 € (mise à disposition de moyens équivalent à)
- Sapeurs pompiers Creusot : 300,00 € (à titre de soutien à un séjour sportif)

APPROUVE leur versement dès que possible,

DIT que les sommes allouées seront prélevées à l'article 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé, du budget principal 2017 de la collectivité,

étant précisé que les adjoints et conseillers municipaux présents ou ayant donné et reçu pouvoir, intéressés à la présente délibération n'ont pas participé au vote : M. Philippe PIGEAU, pour la Régie de Territoire, M. Rabah DJEDDOU pour le Club Sportif ASJT et M. Christian LANDRÉ pour l'association Torcymages (pouvoir donné à Mme Marie-Thérèse MUNOZ).

APPROUVE, à l'unanimité, la **décision modificative N° I** au Budget Primitif 2017, telle qu'elle figure ci-dessous, intéressant la section d'investissement du budget principal :

Opération : Réimplantation du pôle restauration et amélioration énergétique de l'école primaire de Champ Cordet, ventilée sur deux programmes :

- le programme N° I13009 – Restaurant municipal (tranche ferme)
- et le programme N° I17002 – Rénovation école primaire Champ Cordet (tranches conditionnelles) et adossée à l'autorisation de programme N° AP 2015.1, révisée par délibération du Conseil Municipal N° D/2017-006 en date du 16 janvier 2017.

Ouverture de crédits supplémentaires au programme N° 113009 :

- Dépenses
Programme N° 113009 – Restaurant municipal + 190 000,00 €
Article 2313 – Constructions

- Recettes
Article 1641 – Emprunt en cours + 190 000,00 €

Rectification de l'autorisation de programme correspondante dans ses volumes annuels (le montant total de l'autorisation demeure inchangé : 2 710 000 €), tels qu'ils figurent ci-dessous :

2017 : 1 040 000 €

2018 : 660 000 €

2019 : 157 935 €

CHARGE Monsieur le Maire de la notifier au comptable public dans les délais les plus brefs.

INFORMATIONS DIVERSES :

• Les conseils d'écoles se tiennent avec le débat ouvert sur la modification des rythmes scolaires. Les enseignants sont plutôt favorables au retour à la semaine à 4 jours, les parents dans la majorité semblent emboîter le pas...

Monsieur le Maire indique qu'une décision politique forte sera à prendre. Il ne s'agit pas de zigzaguer, elle ne doit pas être perçue comme s'élevant contre les parents ou contre les enseignants. Nous nous devons à travailler ensemble sur la question, y compris avec la Ville du Creusot.

Des sommes importantes ont été investies à Champ Cordet. Le dédoublement des classes envisagé va entraîner de nouveaux besoins de locaux, que la ville a bien anticipé.

Nous devons rester en dehors des passions pour tenir un raisonnement objectif.

M. Rafaël FRENICHE, conseiller municipal délégué aux affaires scolaires, ajoute qu'il y a nécessité à être à l'écoute des parents et souligne que le travail accompli durant les NAP s'avère intéressant. Si nous évoluons, nous devons veiller à proposer des activités différentes.

Mme Dominique MARKOWSKI, conseillère municipale de la majorité, regrette que ce jour même une sortie prévue à la Maison du Charollais a été annulée, sous prétexte soi-disant que trop d'enfants amenaient avec eux dans une boîte de la viande halal. Elle s'interroge sur l'initiative de cette annulation : la Maison du Charollais ou l'école. Monsieur le Maire indique que cette situation fait partie de l'importance de l'évolution du monde.

QUESTIONS DIVERSES :

• Résultats du Tirage au sort des jurés d'assises 2018

- Bureau N° 1 : YON Céline – 5, rue des Buissons N° 1 173 (1977)
(centre ville) BOUMEDIENNE Imar – 8, Avenue du Champ Cordet N° 167 (1998)
SIMONIN Thomas – 52, Résidence du Lac N° 1 070 (1993)

- Bureau N° 2 : GAUDRY Jérémy – La Barre N° 154 (1998)
(le Bourg)

- Bureau N° 3 : RUIZ Françoise Ep. SANCHEZ – Bâtiment C Champ Bâtard N° 689 (1955)
(centre de loisirs) BOUMEDIENNE Dalila – 14 D Impasse des Violettes N° 111 (1990)

A noter qu'un nouveau tirage a dû être opéré faute de l'éligibilité de deux personnes (critère de l'âge non respecté).

- Bureau N° 1 : FYOT Ep. PORTRAT Jacqueline Marcelle – 3 Impasse des Roseaux (1946)

- Bureau N° 2 : MARMORAT Frédéric Antoine – Les Bourreliers (1984)

Prochain Conseil Municipal : lundi 03/07/2017 à 18 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

Fait à TORCY, le 25 septembre 2017

LE SECRETAIRE,

LE MAIRE,